

DÉCISION N° 2022-11 AG

**fixant le calendrier général des opérations électorales relatives aux élections
des représentants des personnels et des élèves au conseil scientifique
et au conseil des formations au titre de l'année 2022**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers en vigueur,

DÉCIDE :

Article 1 – Le calendrier des opérations électorales relatives aux élections des représentants des personnels et des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers est fixé comme suit :

Opérations	Dates
Publication de la note de cadrage des scrutins	21 mars 2022
Entrée en application de la réglementation préélectorale	29 mars 2022
Contrôle et affichage des listes électorales provisoires	19 avril 2022
Date et heure limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles	21 avril 2022 à 16 heures
Affichage, envoi et mise en ligne des candidatures et des professions de foi	25 avril 2022
Envoi des identifiants et informations concernant le vote électronique aux électeurs	
Date limite de demande d'inscription sur la liste électorale	3 mai 2022
Date limite de demande de rectification de la liste électorale	9 mai 2022 à 10 heures
Scellement des urnes électroniques	9 mai 2022 à 14 heures
Premier tour de scrutin par voie électronique	du 10 mai à 9 heures au 11 mai 2022 à 17 heures
En cas de second tour, date limite de retrait de candidature	16 mai 2022 à 10 heures
Scellement des urnes électroniques	23 mai 2022 à 14 heures
Second tour de scrutin par voie électronique	du 24 mai à 9 heures au 25 mai 2022 à 17 heures

Article 2 – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 28 février 2022

L'administrateur général



Olivier FARON